

# Tarifs 2010 : 0% d'augmentation

Le Conseil de Surveillance du grand port maritime de Marseille (GPMM) réuni en séance le vendredi 27 novembre 2009, a approuvé la politique tarifaire 2010 du port de Marseille Fos qui se caractérise par le choix de stabiliser les tarifs au même niveau que 2009.

La volonté de soutenir l'activité des clients du Port de Marseille Fos dans un contexte économique tendu a présidé l'orientation de cette politique tarifaire. Elle vise aussi à favoriser la compétitivité du port.

Ces 0% d'augmentation s'appliqueront à l'ensemble des pôles d'activité du port : conteneur, autres marchandises diverses dont le roulier, hydrocarbures, vracs solides, vracs liquides et passagers.

Seuls 3 secteurs connaîtront une mise au niveau du marché de leur tarif : +4% en moyenne pour la fourniture d'utilités (électricité, eau, télécommunications), +5% sur les taxes d'usage d'outillage pour la réparation navale de grande plaisance et +1% pour la réparation navale industrielle soit une hausse inférieure à l'inflation.

Parmi les initiatives en faveur de l'activité portuaire, le GPMM a décidé d'adopter la gratuité pour l'accès au réseau ferré portuaire jusqu'alors facturé 31€ par circulation.

Enfin, les tarifs d'espace encadrant la location d'installations portuaires (terre-pleins, hangars...) qui suivent les évolutions de l'indice du coût de la construction, ne subiront aucune augmentation.

Cet effort global de stabilisation des tarifs du port de Marseille Fos s'inscrit dans une démarche de soutien actif au retour de la croissance économique en 2010. Il a été consenti malgré son impact financier négatif sur les recettes 2010 du port au moment où son activité 2009 se conclut peu favorablement.